

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 15 NOVEMBRE 2018

### COMPTE-RENDU

#### Séance du 15 novembre 2018

##### Membres :

Composant le Conseil : 39  
En exercice : 39

L'an deux mille dix-huit, le quinze novembre à vingt heures dix, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le neuf novembre deux mille dix-huit, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

##### Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Larbi LEBIB, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN

##### Étaient absents représentés :

Mme Zaïha NEDJAR	a donné pouvoir à	Mme Farida AOUDIA-AMMI
M. Kassem IDIR	a donné pouvoir à	M. Mathieu DEFREL
M. Olivier MATHIS	a donné pouvoir à	Mme Fabienne TESSIER-KERGOSIEN
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	M. Nicolas STIENNE
Mme Karina KELLNER	a donné pouvoir à	M. Azzédine TAÏBI
M. Lamine SAÏDANE	a donné pouvoir à	Mme Nabila AKKOUCHE
M. Jean-Claude DE SOUZA	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
M. Erol ERSAN	a donné pouvoir à	M. Philippe LE NAOUR
Mme Najewa HAMMANI	a donné pouvoir à	Mme Nicole RIOU
Mme Evelyne SEEGER	a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU
M. Madi BOINA BOINA	a donné pouvoir à	Mme Fatima DRIDER
Mme Terragi CHEVET	a donné pouvoir à	Mme Sylvie JEANNOT
M. Sean NKOLO MAYE	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN

##### Absents :

M. François VIGNERON, Mme Nadia ZEHOU, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Khader ABDELLALI

Secrétaire de séance : Sylvie JEANNOT

## Communication du Maire

0.1 Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire.

Monsieur le Maire rend compte des décisions du Maire en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire.

0.2 Réforme de la gestion des listes électorales - Mise en place de la commission de contrôle  
En vue de la mise en place de la commission de contrôle prévue à l'article L.19 du code électoral, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux « prêts à participer aux travaux de la commission » à lui adresser leur candidature par courrier ou par mail.

### Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UNIQUE** : DESIGNNE Madame Sylvie JEANNOT, Conseillère municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### Affaire n° 1.2 - Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) - année 2017

Rapporteur: Philippe LE NAOUR

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

**ARTICLE UNIQUE** : PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France et de son annexe relative aux « chiffres clés » spécifiques de la commune de Stains, pour l'année 2017.

### Affaire n° 2.1 - Décision modificative n° 2 - exercice 2018

Rapporteur: Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) **et 8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par

## Ville de Stains

mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UNIQUE** : ADOPTE la décision modificative n°2 présentant un total équilibré par section, selon le tableau ci-après :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<i>Dépenses</i>	
<b>Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>121 000,00</b>
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>121 000,00</b>

<b>Recettes</b>	
<b>Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues</b>	<b>284 000,00</b>
<b>Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>- 163 000,00</b>
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>121 000,00</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<i>Dépenses</i>	
<b>Chapitre 011-Charges à caractère général</b>	<b>496 529,65</b>
<b>Chapitre 65-Autres charges de gestion courante</b>	<b>93 000,00</b>
<b>Chapitre 66-Charges financières</b>	<b>5 655,66</b>
<b>Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>8 500,00</b>
<b>Chapitre 022 - Dépenses imprévues</b>	<b>- 63 316,97</b>
<b>Chapitre 023 - Virements à la section d'investissement</b>	<b>- 163 000,00</b>
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>377 368,34</b>

<b>Recettes</b>	
<b>Chapitre 70- Produits et ventes diverses</b>	<b>124 846,22</b>
<b>Chapitre 73 - Impôts et taxes</b>	<b>29 973,00</b>
<b>Chapitre 74 - Dotations et participations</b>	<b>5 000,00</b>
<b>Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>213 405,58</b>
<b>Chapitre 77- Produits Exceptionnels</b>	<b>4 143,54</b>
<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>	<b>377 368,34</b>

**Affaire n° 2.2 - Reversement du produit des amendes de police perçu par les communes à l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune**

Rapporteur: Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE le reversement d'un montant de 72 023 € à l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune correspondant au produit des amendes de police perçu par la commune au titre de l'année 2017.

**Affaire n° 2.3 - Programmation contrat de ville 2018**

Rapporteur: Monsieur le Maire

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) **et 8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : APPROUVE le tableau de programmation du contrat de ville 2018, ci-annexé.

**ARTICLE DEUX** : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, au titre du soutien au contrat de ville 2018, pour le financement de l'action « Mission lutte contre les discriminations » dans le cadre du projet « Prévenir et lutter contre les discriminations » porté par la ville de Stains à hauteur de 10.000 euros.

**ARTICLE TROIS** : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout autre bailleur de fonds contribuant au financement de la politique de la ville de Stains.

**ARTICLE QUATRE** : AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE CINQ** : DIT que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 2.4 - Demande de garantie suite à un réaménagement de la dette de la Maison du Cil**

Rapporteur: Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : ACCORDE la garantie de la commune de Stains à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt réaménagé d'un montant total de 2 923 632,38 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de Prêt N°1282585 et de l'avenant de réaménagement n°80856 entre la Maison du Cil SA D'HLM et la Caisse des Dépôts et Consignations ci-annexé.

L'annexe « Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations », ci-annexée, fait partie intégrante de la présente délibération.

**ARTICLE DEUX** : Les caractéristiques financières du Prêt réaménagé sont les suivantes :

- N° avenant : 80856
- N° ligne de prêt : 1282585
- Montant réaménagé hors stock d'intérêts : 2 923 632,38 €
- Intérêt compensateur ou différé refinancé : 0,00
- Intérêt compensateur ou différé maintenu : 0,00
- Quotité garantie (en %) : 100,00%
- Durée différée d'amortissement (en mois) : 0,00
- Durée de remboursement (nombre d'années) - Durée Phase amortissement 1 / amortissement 2 : 27,00 : 17,00/10,00
- Date prochaine échéance : 01/04/2019
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Taux d'intérêt actuariel en % - Phase amortissement 1 / Phase amortissement 2 : LA+1,150 / LA+0,600
- Nature du taux ou index : Livret A
- Marge fixe sur index phase amortissement 1 / phase amortissement 2 : 1,150 / 0,600
- Modalité de révision : DL
- Taux de progressivité d'échéance appliqué : 0,000
- Taux de progressivité d'échéance calculé : -2,207
- Taux de progressivité d'amortissement : -
- Taux progressif annuel plancher des échéances : 0,000

**ARTICLE TROIS** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune est accordée pour la durée résiduelle totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE QUATRE** : S'ENGAGE pendant toute la durée résiduelle du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.

**ARTICLE CINQ** : AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'annexe « Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations ».

**Affaire n°2.5 - Garantie de transfert de prêt de SOFILOGIS à la SA d'HLM France HABITATION suite au projet de fusion-absorption**

Rapporteur: Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : CONFIRME l'absence d'opposition de la commune au transfert des garanties d'emprunts transmis dans le cadre de la fusion-absorption de SOFILOGIS par la SA d'HLM FRANCE HABITATION.

**ARTICLE DEUX** : Les caractéristiques financières du Prêt sont les suivantes :

- Type de prêt : taux variable Livret A + 1,2
- N° du contrat initial : 1144010
- Montant initial du prêt en euros : 1 571 427,52 €
- Capital restant dû au 31/12/2018 : 1 085 535,26 €
- Quotité garantie : 100%
- Durée résiduelle du prêt au 31/12/2018 : 16,33 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Ex/Ex
- Taux d'intérêt actuariel : Livret A + 1,2

**Affaire n°3.1 - Contrat Local Etudiant 2018/2019**

Rapporteur: Mathieu DEFREL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUICHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat))

mandat), Mme Lidia AMZAL) **et 8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN : VOTE** l'enveloppe globale affectée au dispositif Contrat Local Etudiant 2018/2019, pour un montant de 73 500 € (soixante-treize mille cinq cent euros).

**ARTICLE DEUX : APPROUVE** les termes du Contrat Local Etudiant 2018/2019 et de la charte du Contrat Local Etudiant 2018/2019.

**ARTICLE TROIS : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la charte du Contrat Local Etudiant 2018/2019 avec les associations et les lauréats, ainsi que les conventions du Contrat Local Etudiant 2018/2019 à passer avec chaque lauréat.

**ARTICLE QUATRE : DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 4.1 - Convention de partenariat entre la Commune de Stains et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune pour l'organisation de la Foire des savoir-faire solidaires à Stains**

Rapporteur: Francis MORIN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN : APPROUVE** la convention de partenariat entre la commune de Stains et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune pour l'organisation de la Foire des savoir-faire solidaires à Stains, le samedi 22 décembre 2018, ci-annexée.

**ARTICLE DEUX : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

**ARTICLE TROIS : DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant, au regard du respect des engagements conventionnels approuvés.

**Affaire n° 4.2 - Convention pour la prévention bucco-dentaire des personnes âgées, le dépistage des résidents, et la sensibilisation et l'accompagnement de l'équipe soignante  
Convention pour la prévention bucco-dentaire des personnes âgées, le dépistage des résidents, et la sensibilisation et l'accompagnement de l'équipe soignante entre le site Saint Vincent de Paul (EHPAD, Centre d'Accueil de Jour, Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants) et la commune de Stains**

Rapporteur: Najia AMZAL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : **APPROUVE** la convention pour la prévention bucco-dentaire des personnes âgées, le dépistage des résidents, et la sensibilisation et l'accompagnement de l'équipe soignante entre la commune de Stains et le site Saint Vincent de Paul (EHPAD, Centre d'Accueil de Jour, Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants), ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

**ARTICLE TROIS** : **DIT** que les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 5.1 - Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des stanois - 3ème répartition 2018**

Rapporteur: Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL) **et 8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN** : **ACCORDE** aux associations une subvention au titre de l'année 2018, selon la liste ci-annexée.

**ARTICLE DEUX** : **DIT** que la subvention sera octroyée sur la présentation d'un bilan d'activité et d'un bilan financier au titre de l'année N-1, et sur présentation des perspectives d'actions 2018.

**ARTICLE TROIS** : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

**Affaire n° 5.2 - Attribution de Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français suite au tremblement de terre et au tsunami en Indonésie**

Rapporteur: Angèle DIONE

## Ville de Stains

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN : ACCORDE** à l'association Secours Populaire Français une subvention exceptionnelle, suite au tremblement de terre et au tsunami en Indonésie, d'un montant de 3 000 euros (trois mille euros) au titre de l'année 2018.

**ARTICLE DEUX : DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

### Affaire n°5.3 - Attribution de subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français suite aux inondations dans l'Aude

Rapporteur: Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Favella HIMEUR, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR (par mandat), M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, M. Olivier MATHIS (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER (par mandat), Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

**ARTICLE UN : ACCORDE** à l'association Secours Populaire Français une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros (deux mille euros) au titre de l'année 2018 pour soutenir les actions d'aide d'urgence en faveur des populations sinistrées du département de l'Aude.

**ARTICLE DEUX : DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

\*\* \*\*\* \*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance publique est levée à vingt-et-une heure trente-sept



Le Maire,  
Azzédine TAÏBI